



**CONSEIL COMMUNAL
DE
CORCELLES-LE-JORAT**

**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du lundi 17 juin 2024
à la salle de la Châtelaine**

Présidence : M. Christian Ramuz

Membres présents : 40

Membres excusés : 3

Secrétaire : Mme Laurence Destraz

Le président ouvre la séance à 20h00, en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil, ainsi qu'à la municipalité.

L'ordre du jour est modifié une motion étant rajoutée au point 6, le reste suivra tel que présenté.

Il se présente comme suit :

1. Assermentation.
2. Mise en discussion et approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2024.
3. Lecture du courrier.
4. Préavis municipal 03/2024 : Rapport de gestion de la commune en 2023 et Préavis municipal 04/2024 : Rapport sur les comptes de l'exercice 2023.
5. Mise en discussion de la motion déposée par M. Daniel KOHLBRENNER concernant EoL Jorat SUD.
6. Élection du bureau du conseil.
7. Élection des membres la commission de gestion.
8. Communication de la municipalité.
9. Divers et propositions individuelles.

1 : Assermentation de 2 nouveaux membres du conseil.

M. Guillaume Ramuz

M. Philippe Régamey

Après lecture d'un texte les 2 nouveaux conseillers lèvent la main droite et jurent les promesses usuelles, ils sont chaleureusement applaudis par l'assemblée. Un règlement leur sera remis. Les règles pour prendre la parole et échanger lors du conseil leur sont expliquées par le président du Conseil, M. Christian Ramuz.

2. Mise en discussion pour approbation du procès-verbal du 18 mars 2024.

Le syndic demande que les termes de l'avant dernière page du procès-verbal concernant l'information sur les scieries en Suisse, soit complétée par « il n'y a plus que 3 scieries **industrielles** en Suisse ».

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, moins 2 abstentions

3. Lecture du courrier.

Aucun courrier n'est parvenu au Président du conseil.

4. Préavis municipal N° 03/2024 et Préavis municipal N° 04/2024

Sont regroupés par le Président puisqu'ils concernent la commission de gestion de la commune, la parole est passée à la Commission.

M. Florian RUCH nous fait la lecture du rapport de la commission de Gestion, préavis Municipal 03 / 2024 et 04/ 2024.

La commission de gestion représentée par Elena DRUET, Henri JUNG président, Florian RUCH rapporteur, Alain PORCHET DEFFERARD, s'est réunie le 3 juin 2024 au domicile du président et le 10 juin 2024 au bureau communal en présence de Mme Dominique PERROUD, boursière, et de M. Daniel RUCH, syndic, qui ont répondu à toutes les questions et ont apporté les éclaircissements demandés.

Le rapport de la commission de gestion est basé sur les comptes 2023 et le rapport de la municipalité sur les comptes et la gestion de la commune en 2023 ainsi que sur le rapport de vérification des comptes de la société et le rapport d'analyse financière de M. Busset

Les comptes sont tenus avec soin et exactitude et les résultats d'autofinancement sont excellents, puisque le résultat des comptes 2023 se situe bien au-dessus de la moyenne des dix dernières années, la commission souhaite apporter les informations suivantes :

- Les impôts sur le revenu et les impôts sur la fortune sont en augmentation à la suite de l'arrivée de nouveau habitants dans la commune.
- Les Impôts mutation /succession/donation /Gain immobilier, représentent une hausse de revenu de 115 485,95 Fr. Ces revenus sont toutefois difficiles à prévoir car aléatoires d'une année à l'autre.
- Le revenu des forêts et leurs charges sont à l'équilibre malgré une année difficile.
- Le chauffage de la ferme du chalet d'Orsoud a été changé ce qui explique un amortissement de 94'368.95
- Un amortissement de 40'000.- a été comptabilisé pour Grandvaux.

- Un montant de 100'000 a été affecté à la Corçaline, pour les réserves des futurs travaux à effectuer
- Le rural du château pour 2023 a un revenu de 141'488 pour 92'565.64 de charge.
- Les dépenses pour la déchetterie, (l'intervention sur la presse et pose de panneaux d'affichage) pour 8'419.40 restent stables malgré l'augmentation du nombre des habitants.
- Protection civile, l'augmentation des charges est due au travail de l'employé communal à la suite des infiltrations d'eau dans l'abri communal.
- La commission a désiré connaître le montant global des salaires de la commune ainsi que les charges sociales des employés, en 2023 ce montant s'élevait à 353'000.-.
- Pour information, Les terres qui appartiennent à la commune et qui sont issues de 4 domaines représentent une surface de 90 hectares.

Pour la 13^{ème} année consécutive la gestion de la commune est parfaite, les éléments comptables correspondent en tout point aux éléments financiers.

Le budget 2023 prévoyait un excédent de charges de 2'365.- et l'exercice se termine avec un revenu de 45'729,11fr.

La commission relève la bonne gestion de la commune et la bonne utilisation des ressources financières de celle-ci.

M. Florian RUCH remercie la boursière, le syndic, les municipaux et les employés communaux pour le travail accompli et leur dévouement, il propose d'accepter le rapport de gestion 2023 de la municipalité et d'accepter les comptes 2023.

La parole est passée aux conseillers pour les diverses questions.

M. Pierrick PORCHET demande des informations sur un amortissement supplémentaire concernant l'auberge communale, le syndic éclaire le conseil en expliquant qu'il s'agit des divers travaux de rénovation effectués dans l'auberge à la suite du changement de locataire, puis des précisions sur la location des fermages des 3 domaines de la commune. Le syndic y répond en expliquant au conseil que les prix des fermages sont fixés par Prométerre et diffèrent selon plusieurs paramètres, comme l'altitude par exemple. Il indique également que le prix de location pour la Moille Baudin concerne uniquement la ferme et non la terre.

M. Gilbert RAMUZ pose une question concernant le taux des prêts à renouveler, à laquelle le syndic répond.

M. Daniel KOHLBRENNER demande un éclaircissement sur la façon dont est calculée la valeur réelle des biens de la commune, le syndic passe la parole à la boursière Mme

Dominique PERROUD qui explique au conseil qu'à une époque il était coutume d'amortir les bâtiments mais aujourd'hui il est préconisé de laisser les bâtiments à leur valeur fiscale. Une nouvelle mise à jour du système est prévue et sera effective pour le budget 2026-2027 mais la nouvelle procédure n'a pas été communiquée pour le moment.

Monsieur Raoul GENDROZ demande pourquoi il n'y a pas de TVA sur les factures d'eau, le syndic répond que la commune n'est pas assujettie à la TVA sur l'eau.

Les comptes présentés, le rapport des comptes de l'exercice 2023 ainsi que le rapport de la commission de gestion 2023 donnant décharge aux organes responsables sont acceptés à l'unanimité et le président remercie encore une fois la boursière pour leur bonne tenue.

5. Motion déposée par M. Daniel KOHLBRENNER concernant EOL Jorat SUD.

La motion est lue à l'assemblée :

il est demandé au conseil communal de s'opposer aux permis de construire d'EOL Jorat et de soutenir les communes qui entreprennent une démarche similaire.

La motion peut être débattue au conseil si elle reçoit l'aval d'1/5 des membres, c'est-à-dire 8 personnes, 16 personnes lèvent la main pour donner leur accord, le débat est donc ouvert.

Monsieur Benjamin BORLAZ prend la parole en indiquant sa présence à Froideville la semaine précédente à une séance tout public pour entendre les avis anti-éoliens de nos voisins. Les arguments pour et contre sont à trier mais l'argument par rapport aux distances des éoliennes est effectivement un grave problème à relever puisque la limite minimale a été fixée pour ces 8 éoliennes à seulement 342 m. et maximale à 1100m.

Dans les pays scandinaves la distance autorisée de la plus proche habitation est fixée à 10x la hauteur de l'éolienne. En France, pays assez libéral, la distance est fixée à 500 mètres au minimum, en Allemagne il est à 1000m. Cela revient à dire qu'avec les 342 m de distance prévu, en France la moitié des engins ne seraient pas autorisés et qu'en Allemagne ce projet ne pourrait pas se faire.

L'installation de ces éoliennes concerne « seulement » 28'000 ménages de Lausanne, ce qui paraît bien peu comparé à l'impact que cela aura sur la qualité de vie des habitants des communes concernées, et sur la perte financière subie par les propriétaires proches des éoliennes (20 à 40% de la valeur de leur bien).

Il relève que les communes avoisinantes ont toutes dit oui à la nouvelle loi sur l'environnement contrairement à Corcelles et que le canton de Vaud est Pro éolien, ce qui montre que nous sommes à contre-courant actuellement de la majorité.

Il explique que la municipalité ne peut faire de l'ingérence sur les décisions communales des autres communes mais que chaque citoyen peut faire opposition à un projet.

Le syndic rajoute que M. Albert ROSTI, conseiller fédéral, lui a bien confirmé, après discussion, que chaque citoyen peut faire opposition mais qu'une commune ne peut s'opposer au projet d'une autre commune.

La parole est donnée à M. LAMBELET qui désire savoir si la commune va s'opposer au projet. Froideville et Cugy vont quant à eux, faire opposition en tant que commune. Sur les 8 éoliennes prévues 4 sont au bord de la route de Berne, le danger que cela représente pour les usagers est à relever, il s'inquiète et trouve que la commune devrait faire opposition. Concernant sur le plan EoL Jorat Nord, il demande également que la population soit sondée sur ses envies de faire partie du projet.

M. Benjamin BORLAZ relève qu'il y a un flou juridique concernant l'opposition d'une commune à un projet puisqu'elle n'est pas une entité physique mais quand même la représentante des habitants de la commune. Mais si les communes écrivent à Lausanne cela enverra un signal fort.

M. BALISSAT relève que les associations peuvent faire opposition en revanche.

M. Gilbert RAMUZ, indique que selon lui, le conseil communal de Corcelles devrait avoir la possibilité de mandater la municipalité de faire opposition.

Le président du conseil indique qu'il a discuté avec le président du conseil de Froideville, et que chez eux, c'est la municipalité qui va faire opposition.

M. Daniel KOHLBRENNER informe le conseil de la réflexion de la municipalité de Montpreveyres à s'opposer au projet, il trouve que les communes devraient faire front ensemble et relève que le parc du Jorat vient d'être inauguré avec un message en faveur de la biodiversité mais que ce plan n'est pas en adéquation avec le but du parc, puisque des restrictions d'utilisation sont en cours d'évaluation sur l'impact futur des éoliennes sur la faune et les volatiles.

M. Raoul GINDROZ, propose que la municipalité représente les membres du conseil, si la motion est acceptée, et qu'elle vérifie le bon droit de la commune de pouvoir faire opposition, sans se demander si elle sera acceptée ou non.

M. Henri JUNG, conseille à chaque personne se sentant impliquée de faire opposition individuellement afin de lancer le plus de moyen dans la bataille et de ne pas attendre que nous ayons une réponse concernant la légitimité de la commune à faire opposition.

M. Sylvain RUCH, dénonce le projet de la commune de Lausanne sans prendre en compte l'avis de ses voisins et relève que malheureusement les propriétaires doivent avoir des moyens financiers conséquents pour aller jusqu'au bout des démarches d'oppositions, c'est un peu le combat de David contre Goliath.

Le syndic nous confirme que des bruits courent à Lausanne indiquant la commande déjà effectuée des éoliennes, ce qui indique bien la certitude des initiants dans la poursuite de leur projet.

M. Jacques POGET relève que même si le fait de faire opposition individuellement est une bonne chose, un vote du conseil pour mandater la municipalité à faire opposition, enverra un signal fort sur l'avis de notre population.

M. Jean-Philippe RAMUZ va dans ce sens également.

M. Christian RAMUZ remercie l'assemblée et dénonce une hystérie écologique ambiante lors de l'inauguration du parc péri-urbain qui est entrain de balayer tout bon sens.

Mme Sylvie JUNG pense que les conseillers communaux ont le mandat de défendre les intérêts des habitants de Corcelles et que si la majorité du conseil s'oppose à ce projet on se doit de le faire savoir, et ne pas s'avouer vaincu dès le départ.

M. Pierrick PORCHET demande si la position des éoliennes est sur la commune de Corcelles, on lui indique que les situations exactes sont indiquées sur le plan du flyer EOL Jorat mais qu'actuellement aucune éolienne ne se trouve sur la commune.

La motion suivante est donc soumise au vote du conseil :

Le conseil communal mandate la municipalité de Corcelles- le-Jorat de s'opposer au permis de construire et de soutenir les communes voisines qui entreprennent une démarche similaire.

La motion est acceptée par 26 voix, avis contraires 5, abstentions 3.

6. Élection du nouveau bureau du conseil.

M. Pierrick PORCHET demande des précisions sur les différents rôles du président, du vice-président et sur celui des scrutateurs, elles lui sont données.

M. Gérald CHARLET propose M. Christian RAMUZ comme Président, celui-ci est élu à l'unanimité avec applaudissements.

M. Gérald CHARLET ayant décidé de prendre sa retraite, un vice-président doit être nommé.

M. Jean-Philippe RAMUZ propose M. David REYMONDIN, qui accepte en précisant qu'il n'a pas de vue sur la présidence, sachant que cela représente un travail conséquent. Il est élu et chaleureusement applaudi.

M. Marc LAMBELET et M. Michael AMARO étant sortant, les scrutateurs suppléants, Mme Franziska BECKMAN et M. Paul FOSTER vont prendre leur fonction au prochain conseil. Deux nouveaux scrutateurs suppléants sont proposés. Il s'agit de Mme Sylvie JUNG et M. Pierrick PORCHET qui sont élus avec applaudissements.

7. Élection des membres la commission de gestion.

M. Henri JUNG étant sortant, Mme Héléna DRUET devient présidente, M. Florian RUCH et M. Alain PORCHET DEFFERARD membres, M. Christian HOENGER est proposé comme suppléant, il accepte volontiers et est applaudi.

8. Communications de la municipalité

M. Christophe BALISSAT :

Refuge : des militaires y séjourneront du 24 au 26 juin.

Déchèterie : Il a été demandé à la municipalité de séparer les déchets inertes qui étaient susceptibles de contenir de l'amiante, comme le ciment et le carrelage, une nouvelle benne est mise à disposition.

Les 3 escaliers pour mener aux bennes sont en voies de finalisation, 1 est terminé et validé, les 2 derniers sont en voies de validation.

Le nouveau site internet est repris par M. Christophe BALISSAT, qui se réjouit d'avoir nos remarques, afin de pouvoir l'améliorer.

Concernant l'ASIJ le bouclage final du préavis est en passe d'être fait à la fin de l'année. Un délégué du canton a relevé que l'attractivité pour le groupement scolaire du Jorat est bien réelle tant par les professeurs que par les parents d'élèves. Cet engouement pourrait poser des problèmes pour les futurs enclassements s'il n'est pas géré avec une vue à long terme et devra être bien étudié.

M. Gilbert RAMUZ demande pour donner suite à cette intervention si le collège est déjà plein et si la place va manquer ?

M. Christophe BALISSAT répond que la rentrée 2024 est sans souci, mais qu'ensuite il faudra se pencher sur le problème pour trouver des solutions pérennes. Les projections doivent se faire sur 4 ans les enfants commençant à cet âge-là, ce qui est compliqué.

Remerciement à la « Boucherie du Jorat » qui s'est occupée de l'apéritif pour l'assemblée du conseil intercommunal du Jorat (10 communes) qui s'est déroulée à la salle communale de Corcelles et qui a recueilli tous les éloges de l'assemblée présente ce jour-là.

M. Benjamin BORLAZ prend la parole en remerciant M. Christophe BALISSAT d'avoir repris la gestion du site internet qui lui demandait beaucoup de temps ce qui lui fait défaut actuellement. Il a repris en échange le dicastère du cimetière.

Un paysagiste a été mandaté pour s'occuper du cimetière à la place de l'employé communal il s'agit de l'entreprise Gurtner.

Un nouveau Beamer a été racheté ainsi qu'un écran à la suite de la votation d'un crédit lors du précédent conseil. Grâce à celui-ci des photos des travaux réalisées sur les captages des sources, sont présentées à l'assemblée avec des explications concernant les différents problèmes rencontrés, les localisations des sources sont données et expliquées.

Les travaux du réservoir de la Moille au Blanc, qui est daté de 1932, ont commencé.

M. Gilbert RAMUZ suggère que l'on puisse voir sur une carte lors du prochain conseil la localisation des différentes sources de la commune.

M. Benoit CHEVALLEY a débuté voilà peu de temps comme municipal des bâtiments suite à la démission de Mme Aline BASILIDES-RAMUZ, il remercie la municipalité de l'épauler dans le début de ses fonctions. Actuellement tous les appartements de la commune sont loués et rien de spécial concernant les bâtiments communaux n'est à signaler.

M. Philippe BAUD prend la parole pour annoncer la construction d'un trottoir à la sortie de Corcelles, direction Peney, en dessous du café de l'Ancienne Poste, M. Paqarizi va créer une place de parc plus grande devant la maison qu'il est en train de transformer (anciennement propriétaire de la famille Jaunin) un trottoir sera créé ainsi qu'un passage piéton. La répartition des différents frais engendrés va être discuté avec lui.

Concernant l'appartement de Grandvaux il a déjà été reloué et n'est resté libre que 15 jours. La porte du garage du bâtiment va devoir être changée. Grâce au temps clément la vigne se porte bien, la vente du vin est avancée au samedi 23 novembre 2024.

M. Daniel RUCH, syndic, complète les informations concernant l'immeuble de M. Paqarizi, dans lequel sera créé 7 appartements, des places de parcs vont être construites sur le terrain d'en face, de l'autre côté de la route (côté ancien café de la Poste), raison pour laquelle le trottoir et un passage piéton vont être ajoutés pour sécuriser au maximum l'endroit, ces travaux seront, selon toutes probabilités, à la charge du propriétaire.

Il remercie M. Benjamin BORLAZ pour les remplacements lorsqu'il est en séance à Berne.

Il informe également le conseil que M. Florian RUCH a été engagé à hauteur 10-15% comme fontainier de la commune, son tél sera sur le site internet lors de problème avec les sources. Il pourra être appelé en renfort en cas de non-réponse de l'employé communal. Il informe également que le martelage est agendé au lendemain matin à la Moille au Blanc.

Le nouveau système informatique communal va devoir être remplacé ce qui engendrera des frais. Il remercie la boursière et la caissière.

Concernant le dossier de la mise en place de la zone 30 km/h dans le village, il est à la mise à l'enquête et les panneaux seront installés d'ici un mois environ.

Le Président du conseil rappelle les bases de la votation afin de pouvoir garder la confidentialité de la personne qui vote, les stylos rouges sont interdits et les gros feutres reconnaissables sont à éviter.

La parole est passée à M. Florian RUCH pour l'AIEJ. Celui-ci remercie pour la confiance que le conseil lui porte et assure de son dévouement. Actuellement il est vendu 900 à 1000m3 / semaine à l'AIEJ.

M. Benjamin BORLAZ nous informe que le prix de l'eau a été revu à la hausse, il est passé de 40ct à 60ct le m3 sous sa pression et celle de son collègue municipal de Ropraz, M. Stéphane PORCHET.

9. Propositions individuelles

M. Gilbert RAMUZ demande qu'à la suite de la dernière votation fédérale sur l'énergie renouvelable qui a été fortement refusé par la commune, (55%) la municipalité prenne acte de ce fait et qu'elle se retire du projet EOL Jorat Nord.

M. Marc LAMBELET demande également que la commune se positionne clairement sur le projet EOL Jorat Nord, il soutient la proposition de M. Gilbert RAMUZ demandant à la commune de se positionner clairement, il faut que la commune reprenne la main et que l'on puisse décider clairement si l'on continue à faire partie de ce projet.

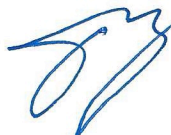
M. Daniel RUCH, en prend acte, il rappelle que le projet initial, d'il y a 15 ans prévoyait des constructions bien plus petites et non des hauteurs comme présentées lors du projet final.

M. Sylvain RUCH demande quelle est la cause de l'avance de la date de la vente du vin, et comment s'est passé la dernière vente.

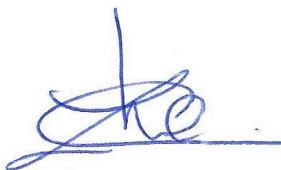
M. Philippe BAUD répond que la vente s'est bien passée même si elle a baissé un peu, que la date choisie n'était pas idéale, beaucoup de caves étant ouvertes en même temps ce qui a entraîné une dilution de la clientèle. Il a donc été décidé d'avancer la date de la prochaine vente pour éviter de répéter cela.

La séance se fini avec le contre appel à 22h15 et l'assemblée se réunit à l'auberge communale pour prendre le verre de l'amitié.

Au nom du bureau du Conseil


Le Président




La secrétaire